

**Commune de Charvonnex**  
**Procès-verbal du Conseil municipal**  
**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Le 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Pouvoir : EVERAERE Didier a donné pouvoir à FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice a donné pouvoir à VITALI Hervé

Quorum : 10/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 06/12/2024

Séance ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

1 – servitude de passage section AD

### 1 – Servitude de passage section AD

Le Maire expose que dans le cadre de la cession des parcelles cadastrées section AD n°210, n°209, n°1524, n°1526, n°233 et n°234, il convient d'instaurer une servitude de passage tous usages comme suit :

- fonds servant : section AD n°1553
- fonds dominant : section AD n°1464, n°210, n°209, n°1526, n° 1524, n°233, n°234

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

➤ **D'instaurer** une servitude de passage tous usages comme suit :

- fonds servant : section AD n°1553
- fonds dominant : section AD n°1464, n°210, n°209, n°1526, n° 1524, n°233, n°234

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à l'instauration de cette servitude (signature d'acte, etc).

La séance est levée à 19h30.

Le Président de séance,  
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance  
Michèle MORAND, Conseillère